

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 28 septembre 2023

L'an 2023 et le 28 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au site de Clairefontaine à Duisans sur convocation du 21 septembre 2023.

Date de la convocation : 21 septembre 2023

Date d'affichage : 21 septembre 2023

Délibération N° 28-09-2023 / N°163

Etaient présents les membres en exercice : 67

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Patrick Roblot, Pascal Mestan, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Maurice Soyez, Harold Tetu, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Hubert Dingreville, Benoit François, Olivier Gallet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Michel Accart, Richard Skowron, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, Jean-Louis Lebas, Edouard Hauteceur, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Henri Cuvillier, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Monique Debeaumont, Marie Bernard, Martine Gérard, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 9

Membres ayant donné procuration : 12

Membres votants : 88

Absents : Alain Rose, Thomas Bonnelle, André Michel, Christian Delambre, Michel Petit, Philippe Lefebvre, Jean-Paul Hémerly, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Sylviane Evain, Marc Degendele, Raymond Lavigne, Sidonie Duriez, Magalie Jonard, Alexandre Decry, Roland Descamps, Eric Caron, Emmanuel Ioo.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Béatrice Dausse suppléée par André Horon, Hubert Morreel suppléé par Martine Thery, Patrick Nepveu suppléé par Eric Rivaux, Pierre Cuvillier suppléé par Yves Delattre, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Romuald Delattre suppléé par Jacqueline Lécossois, Philippe Duez suppléé par Olivia Havet, François Coquart suppléé par Arnaud Darras.

Absents excusés : Sylvie Gabez, Alexandre Hulot, Florence Dambreville, Jacques Nick, Yves Petit, Marie-Angèle Leftez, Jean-Louis Cauvet, Magali Urbanac, Chantal Dufresne

Absents ayant donné procuration : Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Julien Bellengier, Sabine Surelle ayant donné procuration à Philippe Carton, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Stéphane Locquet ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Nicolas Capron ayant donné procuration à Olivier Gallet, Alain Traisnel ayant donné procuration à Michel Seroux, René Pruvost ayant donné procuration à Damien Bricout, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Jacques Thellier, Alain Debureaux ayant donné procuration à Ernest Auchart, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Philippe Vanderbeken. Yves Lieppe ayant donné procuration à Catherine Libessart.

Secrétaire de séance : Raymond Wacheux

Titre de la délibération : Inclusion numérique - Recrutement d'un second conseiller numérique

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre de sa stratégie numérique la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois s'engage sur l'inclusion numérique. Il rappelle les mesures proposées par l'État visant à favoriser une appropriation accélérée des nouveaux usages et services numériques de tous les Français pour l'accès à des services essentiels de la vie quotidienne.

Un effort d'investissement continue d'être consacré à 3 actions :

- Favoriser la formation et le recrutement de plusieurs milliers de médiateurs numériques, proposant des ateliers d'initiation au numérique au plus proche des Français. Sur une durée de trois ans complémentaires, l'État finance la formation et le déploiement de Conseillers Numériques France Services.
- Généraliser sur tout le territoire des outils simples et sécurisés pour permettre aux aidants (travailleurs sociaux, agents de collectivité territoriale, etc.) de mieux accompagner les Français qui ne peuvent pas faire leurs démarches administratives seuls, comme Aidants Connect.
- Favoriser le développement de lieux de proximité, en plus grand nombre, ouverts à tous. Ces lieux proposent de nombreuses activités en lien avec le numérique et accueillent des médiateurs formés. Ils peuvent aussi proposer aux acteurs économiques locaux de mutualiser des machines et des outils pour maintenir et développer leurs activités.

Monsieur le Président propose dans le cadre de la convention avec l'État pour le financement d'un conseiller numérique à temps plein pour le territoire, de recruter un second conseiller numérique pour les besoins du territoire.

Ce second Conseiller Numérique sera financé par l'État à hauteur de 17 500 € la première année et 12 500 € les deux années suivantes, réalisera des activités de montée en compétences du public gratuites (ateliers numériques, initiations au numérique) et consacrera une partie de son temps aux rencontres locales et nationales organisées pour la Communauté et la formation continue, etc.

Monsieur le Président informe qu'il aura à sa disposition les moyens et équipements pour réaliser sa mission (ordinateur, téléphone portable, véhicule si nécessaire).

Suite à l'avis favorable des membres du bureau en date du 20 septembre 2023, le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à :

- engager toutes les démarches nécessaires pour recruter un second conseiller numérique
- signer tout document inhérent au projet
- prolonger la convention avec l'état pour l'aide au recrutement de conseillers numériques.

Le Président

Michel Seroux




Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 05/10/2023 et publication ou notification du 05/10/2023


